

CARRIÈRES-SUR-SEINE

Le postier gréviste licencié

■ Un licenciement pour causes réelles et sérieuses a été prononcé à l'encontre du postier de Carrières-sur-Seine, convoqué, hier matin, devant un conseil de discipline. Le salarié est soupçonné par sa hiérarchie d'avoir volé un colis et une lettre recommandée. Une accusation infondée selon Sylvain Sabarros, délégué syndical CGT : « Cette sanction, comme d'autres procédures en cours, est la conséquence d'un mouvement de grève qui a duré une dizaine de jours en février. » Un peu plus tôt dans la matinée, un comité de soutien d'une dizaine de postiers s'était rassemblé devant l'entrée du bureau de Carrières-sur-Seine. « Ce mouvement n'a pas eu d'incidence sur la distribution du courrier », a constaté la direction départementale de la Poste qui a comptabilisé seulement deux grévistes sur un effectif de 35 personnes. Le salarié sanctionné va saisir le conseil de prud'hommes. Il devrait être accompagné lors de sa démarche par d'autres postiers du centre postal de Carrières-sur-Seine qui contestent des procédures de sanctions disciplinaires en cours, à la suite du conflit du mois de février.